



Communiqué de presse de l'intersyndicale de l'IRSN suite au vote de la loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire

Le 9 avril 2024, la loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire a été votée à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'intersyndicale de l'IRSN tient tout d'abord à remercier toutes les personnes et les organisations qui l'ont soutenue dans cette lutte, qu'ils soient convaincus depuis la première heure des méfaits de cette loi où qu'ils aient rallié nos arguments sur la fin. Après 14 mois de combat, la déception des salariés de l'IRSN est grande. Mais nous sommes tous fiers de notre combat. Qui aurait pu imaginer le 8 février 2023 que les salariés de l'IRSN allaient tenir tête au gouvernement durant 14 mois ? Qui aurait pu imaginer que les salariés de l'IRSN sauraient se mobiliser 8 fois en réunissant entre 300 et près de 1000 salariés ? Qui aurait pu imaginer que le gouvernement serait fébrile jusqu'au jour du vote final de son texte ? Nous avons montré notre attachement aux valeurs que défend l'IRSN, démontré les méfaits de cette réforme, rétabli les vérités quand elles étaient déformées, tout cela dans le respect tous nos interlocuteurs. Encore merci à toutes et à tous.

Durant tous ces mois, le gouvernement est resté sourd à nos principaux arguments. Notre demande légitime d'un diagnostic sérieux du fonctionnement actuel de la gouvernance de la sûreté nucléaire s'est traduite par un rapport de l'OPECST qui ne répond pas à la commande mais qui a été le facteur essentiel de la disparition du système dual. Notre demande légitime de ne pas démanteler l'IRSN pour conserver la cohérence de nos activités s'est vu balayée d'un revers de main, sous couvert de missions régaliennes ne pouvant pas intégrer une AAI (autorité administrative indépendante). Notre demande légitime de créer une API (autorité publique indépendante), pour conserver certaines activités au sein de l'ASNR et rendre moins compliqué le transfert des salariés sera rejetée car ne pouvant pas être déployée au 1^{er} janvier 2025, date inéluctable de mise en place pour des raisons obscures. Bref, le gouvernement avait décidé en février 2023 de faire taire l'IRSN, puni d'être trop transparent, ce sera chose faite, quel qu'en soit le prix.

Maintenant, la loi est votée et il va falloir que les salariés de l'IRSN et les agents de l'ASN trouvent leur place dans la construction de cette nouvelle structure. Pour cela, il convient à notre sens de nommer rapidement un préfigurateur, qui aura à cœur de construire une organisation qui, tout en respectant la loi, soit la plus fonctionnelle possible et emporte l'adhésion des futurs personnels. La neutralité de cette personne qui devrait être extérieure à l'IRSN et à l'ASN est un facteur essentiel à l'acceptation de l'organisation et du fonctionnement qui seront mis en place. L'intersyndicale de l'IRSN est prête à construire une ASNR forte, avec des moyens permettant de faire face aux défis du plan de relance du nucléaire. Une ASNR qui préserve les acquis sociaux que les salariés de l'IRSN ont gagné en plus de 20 ans. En somme, construire une ASNR qui donne envie d'y rester et d'y venir. C'est pour cela qu'il est essentiel d'accorder rapidement aux salariés de l'IRSN l'augmentation salariale de 15M€ inscrite dans la loi et promise par les deux ministres qui ont porté cette loi.

Enfin, nous demandons à tous les acteurs qui ont suivi de près ce projet, de rester vigilants au cours de la construction de l'ASNR. C'est leur devoir de veiller à ce que cette fusion se passe bien en créant des conditions permettant de sauvegarder au sein de la future autorité, l'intégrité des missions d'expertise et de recherche de l'IRSN, et des missions de décision et d'inspection de l'ASN, en préservant l'ensemble des fonctions supports nécessaires à leur réalisation. Il s'agit également de sauvegarder les valeurs de rigueur, d'indépendance et de transparence nécessaire à l'efficacité et la crédibilité d'un système de gouvernance des risques nucléaires et radiologique.

L'intersyndicale de l'IRSN

CFDT – François Jeffroy 06.88.68.38.23

CFE-CGC – Luc Codron 06.73.34.55.33

CGT – Philippe Bourachot 06.84.56.66.23